



## Procès-verbal

### Commission des Terrains et Installations Sportives

---

<b>Réunion du :</b>	12 avril 2022 à 18h30
<b>A :</b>	Valdahon (Relais de Franche Comté)
<b>Présidence :</b>	Albert Vienot
<b>Présents :</b>	Tous les membres de la Commission à l'exception de JL Saulcy
<b>Excusés :</b>	JL Saulcy(convalescence)

---

Le Président présente Thierry FAIVRE, nouveau membre de la commission, à qui il est souhaité la bienvenue et un plein épanouissement dans ses attributions.

Pour l'instant, Thierry sera en doublure avec Jean Louis, et, ponctuellement, en renfort avec chacun des autres membres, à leur demande.

Toujours convalescent, la commission renouvelle ses vœux de bon rétablissement à Jean Louis Saulcy.

#### I) Renouvellement de classements en 2022

- a. Terrains → voir tableau joint, onglet « installations »
- b. Eclairages → voir tableau joint, onglet « éclairages ».

Quelques rappels :

Prendre rendez-vous avec le propriétaire 2 mois avant l'échéance. Un retard dans la validation de nos dossiers par la Ligue peut être préjudiciable pour nos clubs.

Privilégier un renouvellement de classement de l'ensemble des terrains, d'une même commune, chaque fois que cela est possible. Privilégier également le co-voiturage chaque fois que cela est possible.

Idem pour les éclairages.....

Les contrôles des éclairages associés au classement des installations, pas toujours facile mais le « top » pour l'environnement !

#### II) Nouveaux règlements

Chacun dispose maintenant des 2 recueils « papier » intitulés :

- Règlement des terrains et installations sportives 2021
- Règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives 2021

Ces éléments sont accessibles également sur [terrain@fff.fr](mailto:terrain@fff.fr)... Et sur vos tablettes.

Une demande de formation, en association avec le Jura et la Haute Saône (dernier vendredi de mai ?) sera sollicitée auprès de la FFF via la Ligue puisque les 11 membres présents sont intéressés

Pour toute question supplémentaire, Albert reste à votre disposition

Concernant les imprimés, seuls les nouveaux imprimés de classement des éclairages sont disponibles.  
Patience concernant les nouveaux imprimés pour le classement des terrains et des installations !

### III) Le FAFA Equipements Saison 2021-2022

Hubert nous présente la liste exhaustive des dossiers FAFA déposés, au 12 Avril, par les propriétaires d'installations et l'aide accordée pour chaque projet (voir document joint)

Ce ne sont pas moins de 17 dossiers « équipements » validés qui seront aidés par notre Ligue, notre District. D'autres projets sont en cours d'instruction et on constate une activité soutenue des municipalités et des clubs pour améliorer leurs installations. On ne peut que s'en réjouir.

Un Merci tout particulier à Hubert pour sa grande implication dans le montage des dossiers et pour la qualité des supports présentés en commission FAFA de Ligue.

Vos visites d'installations doivent être un moment privilégié pour recenser les idées de projet que peuvent avoir les représentants des municipalités ou des clubs. Ne pas hésiter à faire remonter les informations que vous recueillez, ici ou là, auprès d'Hubert ou d'Albert.

### IV) Actualités de la Commission

#### 1) Tablettes :

6 tablettes nous sont attribuées par le District pour nous permettre de travailler plus efficacement et de disposer des supports informatiques nécessaires et suffisants à nos activités.

Christian nous en explique le contenu et le fonctionnement. C'est le référent pour tout besoin d'information ou toute suggestion pour améliorer ces outils.

Elles ont été réparties et attribuées selon les secteurs (voir PV joint)

1 tablette Secteurs 1 et 2	1 tablette Secteur 7
1 tablette Secteurs 3-4 et 5	1 tablette Secteurs 8 et 9
1 tablette Secteurs 6	1 tablette Secteur 10

#### 2) Formation STADIUM :

Ce logiciel est appelé à remplacer FOOT 2000. Christian QUERRY aura une formation à ce nouveau logiciel courant juin. Il nous en dira plus le moment venu....

#### 3) Dérogation Ornans Stade André BREY 2 Eclairage :

Le club de l'AS Ornans est autorisé à disputer des rencontres en nocturne sur le Stade André BREY 2 pour les plus bas niveaux de District (D2 à D4) jusqu'à la fin de la saison 2021-2022 puisque l'éclairage est classé E7 (moy : 75 lux).

Sans travaux et compte tenu de la vétusté grandissante, des ampoules notamment, chaque année, un éclairage moyen inférieur à 75 lux ne permettra pas à l'AS Ornans d'obtenir à nouveau une dérogation pour la saison 2022-2023. Un contrôle sera programmé début septembre (Thierry Corroyer)

#### 4) Montées fin de saison :

Une première approche, fin mars, ne fait pas apparaître de difficultés particulières pour les clubs susceptible d'être concernés, les installations existantes étant suffisantes pour un niveau supérieur. Vigilance concernant Bavilliers cependant susceptible de monter de R2 en R1 (Hubert).

Une nouvelle analyse des classements et des possibles montées sera faite mi-Mai (Albert- Hubert).

### V) Questions diverses :

Compte tenu de l'heure avancée(20h45), il est décidé... de passer à table et de traiter les questions diverses pendant le repas.

Le président de conclure en remerciant tous les membres de la commission pour l'implication de chacun dans la préparation et le suivi des dossiers de classement. Bien conscient que beaucoup œuvrent avec un minimum de formation, il se donne comme priorité de remédier à ce problème dans les mois à venir.